



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de NICE

**COMMUNE DE CLANS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille vingt-quatre et le cinq juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.  
Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, CATAVITELLO Thierry, PAPIER Patrick, RALLON Daniel.  
Absents excusés : BOUZIDI Yasmine représentée par CAILLAUD Madeleine, LAURENT Marianne représentée par CATAVITELLO Thierry, RALLON Daniel représenté par MARIA Roger, MURAZZANO Marc représenté par AURRAN Robert  
Absents non excusés : Mesdames FAVARO Marion, SAMPEDRO Nathalie, Monsieur JACOB Patrick.

*Nb de membres : 15  
Présents : 12  
Votants : 12  
Pour : 12  
Contre :  
Abstention :*

**Délibération 2024-19D : Adhésion nouvelle commune CAM**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de la Penne a délibéré en Conseil municipal le 11 avril dernier afin d'intégrer le Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental de Musique Des Alpes Maritimes pour pérenniser l'éducation par la musique sur leur territoire.

Le Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental de Musique Des Alpes Maritimes a souligné l'importance pour le rayonnement du Conservatoire de l'adhésion de cette nouvelle commune et le Comité syndical a acté cette adhésion 2024-05/01 en séance du 22 mai 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré

ADOpte l'adhésion au sein du Syndicat Mixte la Penne

Autorise Monsieur le Maire ou l'un des adjoints à accomplir toutes les formalités nécessaires à la bonne marche de ce dossier.

**Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.**

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 10/07/2024

Et publication ou notification du 10/07/2024



Le Maire

Roger MARIA